École et Justice : quels partenariats pour protéger, éduquer, former ? Présentation du dossier

Jacqueline Puyalet, Dominique Youf

▶ **To cite this version:**

Jacqueline Puyalet, Dominique Youf. École et Justice : quels partenariats pour protéger, éduquer, former ? Présentation du dossier. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2007, 38, pp.6-10. hal-02481750

HAL Id: hal-02481750
https://inshea.hal.science/hal-02481750

Submitted on 17 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École et Justice : quels partenariats pour protéger, éduquer, former ?

Présentation du dossier

Jacqueline PUYALET
Professeur-formateur à l'INS HEA
Suresnes (92)

Dominique YOUF
Directeur du département recherche études développement du CNFE-PJJ
Vaucresson (92)

L'ÉDUCATION nationale est interpellée par l'effectif grandissant d'élèves en difficulté par rapport aux apprentissages. Alors qu'elle était plutôt habituée à gérer de grandes masses d'élèves et poussée par les conditions difficiles d'exercice au sein des établissements scolaires, elle commence à se poser la question de la diversification de certains parcours. En témoignent l'esprit qui souffle sur la rédaction des textes officiels et la mise en œuvre sur le terrain de structures comme les dispositifs relais (entre autres…) qui ont pour mission de favoriser un retour des jeunes très souvent déscolarisés dans des structures de *droit commun*.

Sur le terrain, il s'agit de répondre à des préoccupations légitimes d'enseignants : le devenir d'élèves mis hors jeu à un moment ou à un autre de leur scolarisation et la nécessité de connaître des réponses élaborées par d'autres secteurs professionnels face à des publics qu'ils seront peut-être amenés à rencontrer. La prise en charge des élèves de cette tranche d'âge (niveau collège) nécessite des *pratiques pédagogiques et éducatives adaptées*.

À l'intérieur de l'Éducation nationale, le secteur de l'adaptation scolaire est à même d'offrir des ressources par rapport à ce type de problématique car il a développé depuis longtemps une réflexion et des savoir faire dans le champ de la difficulté d'apprentissage. Cependant, dans ce cas, on reste encore *entre soi* au sein de l'Éducation nationale. Sur certaines questions (difficultés sociales, violence et/ou délinquance…), un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est susceptible d'apporter une plus grande ouverture et des compétences plus adéquates. Dans les dispositifs relais par exemple, quand le coordonnateur est un enseignant spécialisé et qu'il existe un éducateur PJJ, ce sont des personnages clés du dispositif.

Du côté de la Protection judiciaire de la jeunesse et d'un point de vue historique, on note une évolution du système des prises en charge : dans un premier temps, les jeunes, relevant de la PJJ, étaient accueillis dans de grands internats avec pour mission de les amener à s'insérer en apprenant un métier (c'était la mission de l'Éducation surveillée) ; dans un second temps et dans le souci légitime de leur devenir, on a privilégié autant que possible leur inscription dans des dispositifs de formation (en particulier ceux de l'EN). Du fait de ce rapprochement avec le milieu scolaire, la PJJ a été amenée à se mobiliser sur la question des savoirs de base et des apprentissages pour les jeunes relevant de ses services. Cette préoccupation trouve matière à s'exprimer très fortement dans les formes actuelles de soutien aux dispositifs relais (classes et ateliers). Si on reconnaît que 13-16 ans (période critique du développement) est l'âge de tous les dangers, on est aussi persuadé que c'est celui de tous les possibles. Ayant développé de longue date des savoir faire dans la prise en charge des jeunes et un talent particulier à faire du *cousu main* pour chaque jeune, la PJJ dispose d'atouts certains pour une coopération avec l'EN.

Dans le premier article de ce dossier, **André Philip** montre que l'éducation est au cœur des missions de l'Éducation nationale et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Cependant, la définition de l'éducation y est différente et surtout les contextes d'exercice et les publics concernés ne sont pas les mêmes. La différence de culture professionnelle a été atténuée par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui individualise l'éducation à l'exemple des prises en charge à la PJJ. Dans les textes officiels se manifestent aujourd'hui un souci plus marqué de la singularité et une promotion de l'éducation à la citoyenneté. Le partenariat instauré lors de la création des classes relais constitue une figure emblématique des coopérations possibles entre les deux institutions.
C'est aussi dans ce contexte que s'inscrit l'article de **Manuel Palacio** [1]. D'une part, celui-ci met en évidence dans un bref aperçu historique comment dans les années 1980 on passe de l'Éducation surveillée à la PJJ, du tout internat à l'action éducative en milieu ouvert avec une prise en charge des mineurs tournée vers des objectifs d'insertion (ou de réinsertion) sociale et professionnelle. D'autre part, cet article raconte et analyse l'expérience pionnière de l'atelier scolaire d'Aubervilliers, événement fondateur puisqu'il peut être considéré comme une préfiguration des futures classes relais. En effet, cet atelier avait pour ambition de favoriser le retour au collège des élèves en rupture scolaire. L'idée était de combiner les compétences d'enseignants et d'éducateurs. Manuel Palacio souligne les difficultés de l'expérience et le poids des habitudes professionnelles. Il montre également que la réussite principale de l'atelier fut de restaurer l'estime de soi des élèves.

Après cette première partie introductive, nous avons souhaité rassembler dans une seconde partie, des témoignages, des points de vue sur les effets de ce partenariat qui se joue à différents niveaux : sur le terrain au plus près des jeunes pris en charge

1. Manuel Palacio, *La Justice des enfants perdus. Intervenir auprès des mineurs*, coll. « Alternatives sociales », La Découverte, Paris, 2006.

mais aussi à des niveaux plus élevés, local et national. Ainsi, chacun à son niveau, montre comment la différence de culture professionnelle enrichit les pratiques respectives. Les débuts sont difficiles, les différences d'approche sont marquées mais après un délai nécessaire d'apprivoisement et avec la volonté de réunir des forces, l'expérience se révèle fondamentale pour le bénéfice de tous les acteurs.

Le partenariat fort qui existe dans les dispositifs relais entre l'EN et la PJJ n'évacue pas la question du choc des cultures. En première analyse, on dira que les uns (éducateurs de la PJJ) sont préoccupés par la question de l'individu et les autres (les enseignants) sont obnubilés par les *sacro-saints programmes*. Cette divergence de point de vue s'explique par les missions des uns et des autres : d'un côté, la recherche de l'insertion sociale, de l'autre, la transmission des connaissances (cf. par exemple le socle commun des connaissances et des compétences – décret du 11 juillet 2006).
À partir de son expérience dans la classe relais de Sevran, Michel Lehry entre dans le concret en indiquant en quoi consiste le partenariat du point de vue de l'éducateur de la PJJ. Tout en montrant le caractère essentiel des liens entre enseignants et éducateur pour soutenir et accompagner les élèves du dispositif dans leur parcours scolaire, il souligne la différence de culture entre les deux institutions Éducation nationale et Protection judiciaire de la jeunesse. Pour la première, le jeune est un élève à qui il faut transmettre des savoirs, pour la seconde, il est le sujet d'une histoire. Afin que vive le partenariat, il est nécessaire que chacun déconstruise ses propres représentations. C'est alors que l'échange et le dialogue peuvent permettre la complémentarité et non l'opposition.
Véronique Riffart, enseignante coordonnatrice du dispositif relais de Montluçon atteste de la singularité du travail en classe relais. Reposant sur une équipe, ce travail se concrétise au sein de la réunion hebdomadaire, espace d'échanges et de confrontations où se construit la cohérence. L'adolescent est saisi dans sa globalité, les points de vue professionnels se croisent, *« deux métiers se rencontrent et s'apprivoisent »*, deux logiques complémentaires d'action se renforcent mutuellement au profit de l'élève.
Les deux articles font apparaître une particularité : les élèves en dispositifs relais cumulent les difficultés (individuelle, familiale, sociale…) ; cette irruption des problèmes sociaux constitue souvent un choc pour les enseignants. Dans l'école *ordinaire*, la réalité sociale douloureuse est moins visible. Le contexte du dispositif relais ne peut l'évacuer : elle est prise de plein fouet et en cela, l'apport du travailleur social est non négligeable.

D'autres espaces de coopération existent, en particulier autour d'une exposition itinérante. Conçue par des personnels de la PJJ, *« 13/18 questions de justice »* se déplace sur tout le territoire national (en particulier dans des collèges et lycées…). Deux articles témoignent des conditions dans lesquelles cette exposition rencontre les jeunes adolescents à qui elle est destinée.
De façon très vivante Kathryn Marie-Sainte, éducatrice, raconte son expérience d'animation dans les établissements scolaires de l'Essonne. Après avoir convaincu les

adultes de la nécessité d'accueillir cette exposition, il faut persuader les adolescents d'entrer dans cette démarche d'appropriation des questions de justice. La bataille est loin d'être gagnée et elle nécessite une réelle implication des enseignants.
Implication dont on perçoit quelles pourraient être certaines modalités de fonctionnement à la lecture de l'article rédigé conjointement par **Josiane Faucher, Diane Siohan et Anne Vanbrugghe**. Celui-ci relate comment cette exposition a été adaptée aux élèves sourds de l'institut Gustave Baguer d'Asnières. La différence de culture est considérable entre les éducateurs de la PJJ et les éducateurs de sourds et malentendants. L'écart est grand parce que, soulignent les auteurs, le français est une langue étrangère pour ces derniers. Les auteurs montrent comment, par un travail pédagogique commun entre éducateurs de la PJJ et enseignants spécialisés, on est passé de simples aménagements de l'action de prévention *clé en main* à une construction collective du projet *« Justice en scènes »* où chacun a pris sa part, adolescents, enseignants et éducateurs.

Au niveau d'un département et d'un bassin de formation, **Bernard Claux**, principal du collège Paul Cézanne à Mantes-La-Jolie, a la particularité de posséder la double culture professionnelle. Il a commencé par être éducateur à la PJJ avant de devenir Conseiller principal d'éducation. Soucieux des dispositifs relais de son département, actif au cœur de différentes structures partenariales, il témoigne de l'efficacité du travail mené. Il met en relief les ajustements nécessaires pour articuler des identités professionnelles distinctes et préconise des actions de formation pour lutter contre les représentations erronées.

Les classes relais sont passées de l'expérimentation à l'institutionnalisation. Au niveau national, sous la responsabilité conjointe de la Dgesco et de la DPJJ, des groupes de réflexion ont élaboré des outils pour les dispositifs relais dans le champ des mathématiques, du français, des activités scientifiques et technologiques…
L'article de **Jacqueline Puyalet** évoque ces processus d'élaboration et présente les activités pédagogiques, résultats de cette collaboration particulière durant laquelle il ne s'agissait pas d'élaborer un programme spécifique à destination des dispositifs relais, mais de contribuer à la réflexion sur une pédagogie destinée à des adolescents en situation d'apprentissage tardif.

En dernier lieu et en pensant aux praticiens enseignants et éducateurs confrontés à la complexité des comportements adolescents, nous avons souhaité rassembler dans une troisième partie des apports théoriques touchant à cette problématique.

À partir de l'analyse du discours d'éducateurs intervenant en internat auprès de jeunes, **Yves Jeanne** montre que le positionnement éducatif face à l'usage de la violence par les adolescents peut être regroupé selon trois modèles : l'éducateur régulateur, l'éducateur maïeuticien et l'éducateur virtuose.
Psychiatre à la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, **Michel Botbol** rappelle que les publics pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse sont des adolescents. À cet âge de la vie, marqué par une fragilité psychique obligeant

l'adolescent à renoncer aux modes de régulation infantiles, c'est la question des liens et de la séparation qui ressurgit et les réponses de l'entourage jouent un rôle important. Au-delà de leur fonction dans les traitements psychiatriques, ces clés de compréhension sont pertinentes dans d'autres domaines éducatif, judiciaire, pédagogique…

Pour aborder les relations à l'école et aux savoirs des adolescents et s'appuyant sur les apports de la sociolinguistique, Françoise Hickel analyse les pratiques plurilingues dans les milieux populaires urbains connaissant des brassages culturels importants. Doctorante en sciences du langage, l'auteur fut éducatrice en atelier pédagogique avec des jeunes en difficulté scolaire et montre que les élèves ont souvent des compétences dans plusieurs langues. Son approche ouvre des pistes de travail fructueuses pour comprendre et reconnaître *« des pratiques langagières souvent ignorées, décriées ou minorées »* et par là même, *« faciliter l'accès à la langue de l'école et à ses normes culturelles ».*

Bien qu'ils ne représentent qu'une minorité, les jeunes se réclamant du radicalisme religieux sont de plus en plus nombreux. Dounia Bouzar, docteur en anthropologie, a mené une recherche action auprès de professionnels d'institutions différentes, dont la PJJ et l'Éducation nationale. Elle nous invite à ne pas nous en tenir au discours manifeste de ces jeunes. Il s'agit d'appréhender la nature du lien à la religion lorsque celui-ci entrave le processus de socialisation de l'adolescent. Tout en respectant la liberté de conscience et de culte, l'objectif que doivent viser les professionnels est d'introduire la subjectivité afin que chaque jeune se mette à penser par lui-même.

Enfin, Sylvie Canat propose une réflexion didactique sur le rapport à la loi par le biais des structures psychiques. Parce que les individus sont inégaux devant la loi, l'autorité dépend du traitement de cette inégalité. Pour un professionnel, il serait alors souhaitable de travailler dans un entre-deux lois (subjective et sociétale).

Au-delà d'un bref historique sur les mouvements respectifs qui ont porté ces deux institutions l'une vers l'autre et sans vouloir être exhaustif, ce dossier a pour ambition de porter à la connaissance des acteurs de la PJJ et de l'EN, un certain nombre de pratiques avérées, reconnues efficaces, à comprendre comme des sources d'inspiration pour guider des actions sur le terrain (à terme, capables de produire des micro changements). C'est pourquoi il nous a semblé souhaitable de privilégier des témoignages de la vitalité et de la complexité de ce partenariat.

Celui-ci, en particulier dans les dispositifs relais, met en évidence une tension certaine entre, d'une part la nécessité de remettre sur la voie des apprentissages, des jeunes qui s'en sont éloignés, afin de satisfaire à la « norme » scolaire, et d'autre part la nécessaire adaptation des structures de droit commun à ces jeunes souvent déscolarisés.

Si des pratiques renouvelées et significatives se révèlent opérantes (et derrière les pratiques, il y a des cadres de références), en revanche, le second point est plus difficile à trouver, plus lent probablement à se mettre en place : l'évolution indispensable des institutions scolaires (en particulier le collège) pour accueillir la diversité. Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Enfin, les réflexions théoriques inspirées par la prise en charge de ces adolescents dits *difficiles*, déclinées dans certains domaines sensibles nous ont semblé constituer des supports non négligeables pour des praticiens.
Nous espérons que le lecteur (qu'il appartienne à l'une ou l'autre des deux institutions) trouvera son compte dans cette articulation entre recherche et pratique.